

2020 numéro 9

21 mars 2020

INFO SPMF 2020

Numéro 9



Sommaire

- Instruction ministérielle du 20/03/2020
- Contact SPMF

Syndicat des Producteurs de Miel de France (SPMF)

Chers collègues, bonjour,

Concernant les contraintes et autorisations en vigueur pendant cette période de protection contre le Coronavirus, vous trouverez en PJ la note officielle destinée aux apiculteurs et, plus généralement, à tous les acteurs de la filière (conditionneurs, fabricants et distributeurs de matériel, etc.)

Il est indispensable d'en avoir en permanence un exemplaire sur soi à présenter éventuellement si nécessaire en toute circonstance.

Munissez-vous également de votre déclaration télé rucher pour justifier de vos emplacements..

N'oubliez pas les précautions sanitaires habituelles en ces temps difficiles.

Le CA du SPMF



Ordre de service d'action

**Direction générale de l'alimentation
Service des actions sanitaires en production
primaire
Sous-direction de la santé et de protection animales
Bureau de la santé animale
251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
0149554955**

**Instruction technique
DGAL/SDSPA/2020-199
20/03/2020**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes :** 0

Objet : Impact des mesures de lutte contre le Coronavirus (COVID-19) sur l'activité apicole.



Syndicat des Producteurs de Miel de France (SPMF)

Chambre d'Agriculture du Gers
Route de Mirande
BP.70161
32003 AUCH CEDEX

Téléphone : 05.62.61.77.95
Courrier :
spmfm@gers-agriculture.org
jschiro@miel-de-france.com

SPMF, Syndicat des Producteurs de Miel de France, au service de la défense de l'Abeille et du Miel

Retrouvez-nous sur le web :

www.spmf.fr

Le SPMF a été fondé en 1931 par un petit groupe d'apiculteurs professionnels. Ils souhaitaient un lieu de rencontre pour pouvoir débattre des vrais problèmes qu'ils rencontraient sur le plan économique, en particulier la fraude.

Même si nous sommes une petite production, il s'agit donc d'un véritable syndicat professionnel.

Nos préoccupations sont les mêmes que celles de tous nos collègues des autres productions agricoles :

- Organisation du marché et regroupement de l'offre,
- Lutte contre la fraude,
- Transparence et établissement de statistiques fiables permettant d'appréhender avec rigueur les difficultés du métier,
- Construction et animation d'une interprofession apicole,
- Création et participation à un institut technique de filière,
- Etc.

Nous sommes, viscéralement, un syndicat professionnel ouvert et transparent. Preuve en est s'il en était besoin, pour les sociétés commerciales et tous les particuliers qui s'intéressent à l'abeille et au miel, la possibilité de cotiser pour recevoir toutes nos informations et assister à toutes nos réunions, y compris l'assemblée générale statutaire. En marge de cette assemblée générale, nous organisons chaque année, sur un sujet d'actualité, une « journée ouverte », accessible à tous publics. En résumé, loin d'être préoccupés par une catégorie d'apiculteurs, nous sommes concentrés sur la défense de la santé de l'abeille et de la qualité du miel.

C'est à nos yeux le seul moyen pour que tous ceux qui vivent de ce métier comme les passionnés qui en font leur loisir puissent s'épanouir dans leur activité

